60me Année — Nouvelle Série — N° 468 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 8 francs SAMEDI 8 JANVIER 1955.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 350 francs
C. C. P. M.-PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Administration-Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 60 frs la ligne
Autres Annonces : on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

Conseil Municipal de Sisteron

(suite)

— Expropriation d'Immeubles. - Les propriétaires d'immeubles expropriés de la rue de l'Evéché (derrière la mairie) ne sont pas tous d'accord sur les propositions de l'Administration des Domaines. Sur 5, trois propriétaires acceptent ces propositions. Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis, mais se cantonne dans une sage mesure, et demande aux propriétaires non satisfaits de faire connaitre leur contre-proposition.

— Le Collège Paul Arène étant devenu Collège d'Etat, le prix de 80 francs est demandé pour le repas de midi, à la cantine scolaire. Le conseil reconnait le bien fondé de cette augmentation par suite de l'excellente nourriture donnée aux élèves, mais certains parents ne peuvent pas faire cette dépense journalière. L'assemblée décide donc d'accorder aux élèves nécessiteux la moitié de la pension c'est à dire 40 francs, l'autre moitié restant à la charge des parents.

— La révision des listes électorales nécessite un délégué du conseil municipal. C'est M. André Thélène qui est désigné.

— M. le Maire fait connaitre à l'Assemblée une circulaire ministérielle ou il est dit que l'appellation de «Bureau de Bienfaisance» soit remplacée par «Aide Sociale». Le conseil renvoie cette question à l'étude.

— Egalement, M. le Maire fait connaitre le budget supplémentaire du Bureau de Bienfaisance qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à 551. 000 francs.

— Le Conseil, à l'unanimité, demande au service de l'Urbanisme, que le quartier du Gand soit suprimé de zone industrielle.

— En vue de la construction de la nouvelle voirie dans la ville, les services intéressés ont prévu l'élargissement de la route nationale entre l'hôtel du Cours et le Cours Paul Arène. A cet effet, l'hôtel du Cours doit subir une coupure assez importante. Le Conseil demande aux services compétents d'annuler cette proposition et de prendre au contraire en face, dans le Cours Paul Arène, les trois mètres d'élargissement.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Ministère du Relogement et de la Reconstruction, demandant à la Ville des terrains d'assez grande superficie en vue de la construction de petites industries. Le Conseil approuve cette demande et des emplacements seront soumis au Ministère.

— M. Raoul Bouchet demande de proposer au service compétent, de faire immédiatement la reconstruction du mur de l'aire St-Jaume, qui présente un grave danger, entre l'atelier de carrosserie Andre et le pont de la Baume. Il demande que dans la cour de l'hôpital, des bancs soient mis en place, afin que ceux dont la santé permet de prendre l'air, aient au moins quelque chose pour se reposer. Il renouvelle sa proposition pour le recouvrement du canivaux face à l'entrée de cet établissement, et demande que l'administration de l'hôpital prenne en charge, les avis de décès des malheureux.

— Le Conseil approuve le placement des compteurs d'eau dans les établissements tels que douches, abattoir, hôpital, collège, etc.. etc..

— Le Conseil donne un avis défavorable au transfert de sinistre d'hôtel-restaurant, de M. Entressangle (c'est-à-dire l'ancienne chambrette située dans la rue Droite) pour Cannes.

— Le Conseil émet le vœu pour la remise en service du train qui passait à Sisteron vers 5 heures 50, en direction de Marseille, et après avoir délibéré sur les demandes d'assistance, lève la séance à 1 h. 30.

***

La lettre que nous publions ci-dessous est la réponse à la demande faite au Conseil Municipal par M. Raoul Bouchet, au sujet de la couverture du caniveau qui borde l'hôpital.

Digne, le 3 janvier 1955.

L'Ingénieur en chef des P. et C.
à M. Raoul Bouchet,
Conseiller Municipal de Sisteron.

M. le Conseiller Municipal,

En réponse à votre lettre du 27 octobre 1954, au sujet de la couverture du caniveau qui borde la R. N. 85 depuis l'Hôpital jusqu'aux maisons neuves de l'Avenue de la Libération j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce travail sera exécuté cette année, si la Commune de Sisteron, comme elle en a décidé, participe pour 50 pour cent à la dépense.

Veuillez agréer, M. le Conseiller Municipal, l'assurance de ma considération distinguée.

J. Lamoureux.

EN FLANANT...

Sourires...

Nos deux amis Chois et Dudule se promenaient en ville. Ils commentaient les nouvelles directives syndicales et notamment la devise Chanter en travaillant.

Tout d'abord ils rencontrèrent le brave facteur qui faisait sa tournée. Ils l'interpellèrent en lui disant : tu es bien sérieux ? le travail par la joie ? Chantes donc ? Impossible, répondit le postier. D'une part pour le respect de l'Administration, subséquemment pour le secret de la correspondance !

Ensuite ils trouvèrent sur leur route le garde-champêtre, l'air sévère. Alors ami, tu ne chantes pas ? Vous plaisantez, répondit le représentant de l'ordre, vous n'ignorez pas que je représente la loi et, de plus, je suis l'ennemi du bruit !

Continuant leur chemin, ils aperçurent Banette, l'ordonnateur des Pompes Funèbres, qui distribuait des avis mortuaires. Tu en fais une tête d'enterrement, lui dirent-ils ; tu ne peux pas être gai ? chantes-en une ! Mine de circonstance, répondit l'interpellé, dans notre métier il n'y a que M. le Curé qui chante ! !

Enfin ils rencontrèrent dans la rue Droite l'électricien qui braillait à tue-tête en faisant une réparation à la ligne électrique, sous les regards courroucés d'une grosse dame. Toi au moins, tu es dans la note, clamèrent en cœur nos deux amis. Taisez-vous, mes collègues, leur répondit l'homme électrique, je n'en ai nullement envie, car je viens de perdre ma belle-mère, mais ce faisant je couvre la voix de cette vieille toupie qui ne cesse de se lamenter par suite de la mort de son chat, victime d'un court jus de la chaufferette électrique.

Allons vieux frère, allons boire un verre, je vois que nous ne pourrons jamais nous entendre et demain je flanque ma démission au syndicat.

X...

CHRONIQUE LOCALE

COMITE DE DEFENSE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

M. Pierre Poujade, président national des comités de défense, a adressé à M. le Président de la République, la lettre suivante :

M. le Président de la République,

A l'aurore de votre mandat, au nom des braves gens de France que nous sommes, je vous avais adressé par même voie notre cri de détresse. Bientôt un an sera passé et j'ai encore le devoir de me tourner vers vous. Ce n'est plus aujourd'hui une intervention symbolique, ce n'est plus un appel solennel, c'est l'ultime cri d'un peuple qui ne veut pas mourrir, qui se dresse pour combattre et demande à l'autorité de se mettre à l'avant garde de la Nation.

Vos ministres ont voté des lois qui portent atteinte à l'Egalité des charges, garantie par la constitution, par des avantages scandaleux à certains organismes commerciaux ou para commerciaux privés ou nationalisés. A la dignité humaine obligeant les fonctionnaires à combattre de pauvres gens et qui ne laissent derrière eux que misère et dégout profond, quelquefois la folie et le suicide, toujours la haine et la révolte. A la Liberté par application de lois d'exception qui donnent à un anonyme plus de pouvoirs qu'à un juge véritable. Un voleur, un assassin a droit à un juge, à un tribunal, à un avocat, à un débat public.

Aucun juge ne tolèrerait que l'on condamne un prévenu dont la bonne foi serait évidente, or, pas un seul commerçant, pas un seul artisan, honnête et de bonne foi ne peut éviter le redressement si tel est le bon plaisir du nouveau seigneur. C'est la dictature la plus infâme, celle de l'anonymat. Nous pensions qu'égarés par des luttes partisanes, nos élus n'étaient pas complètement informés de la situation. Nous les avons alertés. Certains nous ont reproché une certaine violence. Nos aieux ont été pourtant plus durs envers leurs prédécesseurs et il ne dépend que d'eux et de leurs lois que notre colère se transforme en joie, nos reproches en reconnaissance.

A LOUER

UNE VIGNE, quartier de Mardaric.
S'adresser au bureau du journal.

LA GAULE SISTERONNAISE

Les intéressés sont informés qu'ils trouvent actuellement chez M. Boccaron, électricité, et chez M. Rolland, Café de la Mairie, les cartes de pêche pour l'année 1955.

Le prix de ces cartes est fixé à 350 et 600 francs. Les pêcheurs désirant pêcher au carré, doivent en plus être porteurs du permis délivré par l'adjudicataire.

La carte fédérale étant supprimée la carte délivrée par «La Gaule Sisteronnaise» donne le droit de pêche dans toutes les Basses-Alpes.

LOTO DU SISTERON-VELO

Le Sisteron-Vélo organise son dernier loto de la saison, ce soir à 18 h. 30 au Café Mondial.

De nombreux lots, gâteaux des Rois, bouteilles, récompenseront les heureux gagnants.

LA FAMILLE SISTERONNAISE

Après deux années de sommeil, la Famille Sisteronnaise va enfin reprendre son activité ; c'est du moins ce que laisse espérer la réunion qui s'est tenue l'autre soir à la mairie.

Répondant à l'appel des promotteurs, une trentaine de personnes se trouvaient donc au rendez-vous fixé par voie de presse, bien décidées à se grouper au sein de cette association familiale et, tout en défendant les droits de la famille, droits qui devraient être sacrés entre tous, venir en aide, aux familles dans l'embarras.

Me Bertrand, président en exercice, ouvre la séance en remerciant les membres présents, il fait l'exposé des buts de la réunion de ce jour et donne le compte-rendu moral et d'activité ; et après que M. Revest, trésorier, ait eu fait le rapport financier, il demande à l'assemblée de nommer un bureau de neuf membres comme le prévoient les statuts. Les cinq membres présents de l'ancien bureau acceptent de rester et le nouveau bureau est complété par quatre membres de bonne volonté ; à l'unanimité il est ainsi formé :

Président : M. Capony ; Vice-président : Me Bertrand; Secrétaire : M. Viossat ; Trésorier : Mme Ranque ; membres : Mme Valentini, MM. Brémond F., Lambert, Revest et Sabatier.

M. Capony remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne et l'assure qu'il fera tout son possible pour ne pas décevoir. Prenant la présidence, il indique tout d'abord que certains articles des statuts, qui ne répondent pas aux exigences actuelles, doivent être modifiés ; ces articles sont étudiés l'un après l'autre et leur modification est votée à l'unanimité ; la cotisation pour 1955, fixée à 200 francs pour les membres actifs, est également approuvée à l'unanimité.

M. Capony expose ensuite succintement le programme qu'il compte voir réaliser par le bureau: extension de l'association aux familles des communes proches, réductions aux familles nombreuses par des commerçants de bonne volonté, comme celà se fait dans d'autres villes, organisation de la fête des Mères et de séances récréatives pour les enfants, tenue d'une permanence hebdomadaire, nomination si les crédits le permettent, d'une aide familiale, etc..

Le bureau va se réunir à nouveau et mettra tous ces projets au point, et d'ici deux ou trois mois, une nouvelle assemblée générale aura lieu, qui jugera des résultats acquis. Dès à présent il est fait appel aux chefs de famille pour venir se ranger au sein de la «Famille Sisteronnaise» et épauler ainsi les dirigeants de l'association.

SUICIDE

La population a appris avec stupéfaction, le suicide de M. Hanin, gendarme estimé de la brigade de Sisteron, qui entretenait avec le public de bonnes relations. M. Hanin s'est suicidé en se coupant les veines du poignet dans la nuit de lundi à mardi. On attribue cet acte de désespoir à des ennuis personnels.

Les obsèques de M. Hanin ont eu lieu jeudi au milieu d'une nombreuse assistance. Une forte délégation de Gendarmes du département était présente. Au cimetière, le Capitaine Albert, commandant la gendarmerie de l'arrondissement, adressa un dernier salut au gendarme Hanin. Le corps a été provisoirement déposé au dépositoire et sera dirigé en temps opportun sur Rouen, pays d'origine du défunt. Nos condoléances à la famille.

TOURNOI DE PING-PONG

Nous informons les amateurs de ping-pong qu'un tournoi aura lieu le mercredi 12 janvier à 21 heures à la salle des Jeunes, rue de la Mission.

Nombreux prix. Inscriptions: 50 frs. Celles-ci sont reçues chez Jullien, chaussures ou à la salle des Jeunes. Elles seront closes le mercredi 12 janvier à 19 heures.

ANCIENS COMBATTANTS

Le bureau et les membres de l'Amicale des Anciens Combattants adressent leurs remerciements et leurs félicitations à Monsieur Eléna Jean, de Noyers-sur-Jabron qui à l'occasion de sa naturalisation a versé la somme de 500 francs au trésorier de l'Amicale.

TOURISTES DES ALPES

Les musiciens des Touristes des Alpes et de la clique, sont informés qu'une réunion générale aura lieu à la salle de répétition, à 21 heures, le mardi 11 janvier.

Objet : compte-rendu moral et financier ; renouvellement de la commission ; questions diverses.

Les musiciens qui n'ont pas reçu de convocation personnelle, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La présence de tous est indispensable.

A LOUER

en gérance libre, courant Mars, une Scierie Mécanique, en pleine activité, située à Bayons.

S'adresser ou écrire à Mme Louis Estellon, à Bayons.

POUR PRENDRE DATE

La date de la grande fête annuelle du Sisteron-Vélo est définitivement fixée au 13 février.

Notez cette date sur votre carnet de bal, car ce soir-là, un orchestre qui a déja obtenu un grand succès à Sisteron, animera la nuitée du football qui comme l'an passé, est assurée d'une pleine réussite.

VARIETES-CINEMA

Samedi, en soirée

Dimanche, en matinée seulement
Sylvana Pampanim et Renato Rascel
dans
LE RETOUR DE PANCHO VILLA

Dimanche, en soirée
GRAND BAL DES ROIS
avec l'orchestre Léon Ailhaud et son ensemble.

NECROLOGIE

Nous avons appris avec un profond sentiment de tristesse, le décès à l'âge de 80 ans, de M. Louis Revest, quincailler en notre ville.

M. Revest était natif de Varages (Var), mais attiré par des attaches familiales, il vint très jeune travailler à Sisteron. Il ne devait plus quitter notre ville, son service militaire accomplit, il s'établit à la Place de l'Horloge. M. Revest, comme tous les jeunes de sa génération, fit parti de la musique des Touristes des Alpes pendant de très longues années et ne quitta cette société que lorsque sa vue s'affaiblit.

Ses obsèques civiles ont eu lieu mardi avec le concours de la population. Le corbillard recouvert de nombreuses couronnes aux fleurs rouges était précédé du drap de la musique derrière lequel venaient les musiciens, puis les draps des Sociétés Mutualistes de Sisteron.

Au cimetière, M. Emile Paret, maire et président des Touristes des Alpes, retraca l'activité du défunt qui fut un certain temps conseiller municipal et adjoint, et membre actif de la musique pendant une longue période d'années.

Nous adressons à la famille Revest, nos bien sincères condoléances.

BOULANGERIE DE GARDE

le lundi 10 janvier 1955 : boulangerie Henri Reymond, rue Saunerie.

SPORTS

L'équipe fanion du foot-ball Sisteronnais vient de commencer l'année de fort belle façon. Toujours incomplète, elle a cependant dimanche dernier avec les matches retour, pris une victoire sur les C. O. Q. S. de Valensole dans cette localité, par 4 à 3. Ce score très serré permet de dire que les deux équipes sont d'égale valeur puisque la première mi-temps était à l'avantage des locaux pour laisser la deuxième aux Sisteronnais.

Nous ne ferons pas l'analyse de ce match mais soulignons le trio avant (Fabre, Georges et René Tron) qui donne toute la force à cette équipe. Les jeunes ont apporté à cette victoire le meilleur d'eux-mêmes, et Amayenc, dans les buts, fit des arrêts spectaculaires.

Demain dimanche, cette même équipe se déplacera à Marseille, pour les seizièmes de finale de la Coupe de Provence, contre Château-Gombert. Les Sisteronnais reviendront-ils vainqueurs ? Nous ne le pensons pas, mais combien ferait plaisir aux supporters de Canteperdrix, une «toute petite victoire».

***

Les minimes-cadets rencontreront demain en championnat à Digne, l'équipe du C. A. D.

***

A Sisteron au stade de Beaulieu, l'équipe réserve de la Provençale de Manosque sera l'hôte du Sisteron-Vélo. Coup d'envoi à 14 heures.

© VILLE DE SISTERON

CAISSE D'EPARGNE

Résultats de l'année 1954. — Au 1er janvier il était dû à 4282 déposants : 211.766.998 francs ; le montant des versements s'est élevé à : 74.698.397 francs ; les intérêts alloués s'élèvent à 6.742.672 francs ; les remboursements se sont élevés à 46.926.066 francs ; au 31 décembre il est dû à 4416 déposants : 246.282.001 frs.

Les séances ont repris. L'intérêt reste fixée à 3 o/o exempt de tous impôts.

Menuiserie - Ebénisterie MARTIN
Successeur MARTI René
Menuiserie du Bâtiment
Spécialiste Agencement de Magasins
Travaux en tous genres
Bourg-Reynaud — SISTERON

VARIETES - DANCING

Léon Ailhaud et son ensemble animera le grand bal des Rois qui sera donné demain dimanche 9 janvier, à 21 heures, aux Variétés-Dancing. La présence de cet orchestre est un sur garant de la réussite de cette soirée.

TAXI AMBULANCE RICHIER
Tél. 65 SISTERON

SUCCES

Nous apprenons avec plaisir que le jeune Rene Albert, fils de M. Paul Albert, garagiste à Sisteron, ancien élève de l'Ecole de Vaucanson de Grenoble, vient de recevoir de la Fédération Lyonnaise des Travaux Publics, une médaille de bronze pour son travail à l'examen du C. A. P.

Toutes nos félicitations.

G. ANDINE
Tailleur Hommes et Dames
COUPE MODERNE
Rue des Combes — SISTERON

DISTRIBUTION DE SUCRE AUX ECONOMIQUEMENT FAIBLES

Les titulaires de la carte sociale des Economiquement Faibles peuvent bénéficier pour le quatrième trimestre d'une attribution de 2 kilogs de sucre.

A cet effet ils doivent se présenter (ou faire présenter une tierce personne) munis de leur carte à la mairie qui leur délivrera le bon nécessaire.

TAXI GALVEZ
s'adresser
BAR DU COMMERCE
Rue de Provence — Tél. 2

REVISION ANNUELLE DE LA LISTE ELECTORALE

Il est rappelé que la révision des listes électorales a lieu actuellement en Mairie et jusqu'au 15 janvier 1955 dernier délai.

Les personnes désirant se faire inscrire ou radier doivent se présenter avec toutes pièces d'identité ou justifiant de leur droit à inscription. Il ne sera fait aucune inscription d'office. En conséquence les jeunes gens et jeunes filles nés avant le 31 mars 1934 doivent se présenter avec le livret de famille de leurs parents.

ETAT-CIVIL

du 30 décembre 1954 au 6 janvier

Naissances : Josy Chantal Aubertin, avenue de la libération ; Claude Lucette Mauricette Gardiol, avenue de la libération ; Joseph Jean Marie Clares, avenue de la libération; Jean Claude Délio Clares, avenue de la libération.

Décès : Albert Pierre Fortuné Gaudet, 69 ans, avenue de la libération; Louis Marius Revest, 80 ans, place de l'Horloge; Jules Auguste Lacurial, 71 ans, avenue de la libération ; Albert Léon Hanin, 52 ans, route de Noyers.

REMERCIEMENTS

Les familles REVEST, parents et alliés, très touchés des très nombreuses marques de sympathie prodiguées lors du décès de

Monsieur Louis REVEST

et dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les personnes qui les leur ont témoignées, les prient de trouver ici leurs vifs remerciements.

DEMOGRAPHIE 1954

Naissance 147 ; reconnaissances 8 rectification 2; légitimation 1; transcription 1.

Décès 83; mort-né 2 ; transcriptions 7.

Mariage 27 ; transcriptions de divorces 5.

RECENSEMENT ANNUEL DES ETRANGERS

Il est rappelé que tous les étrangers résidant dans la commune doivent se présenter à la Mairie, avant le 10 janvier 1955 dernier délai afin de procéder aux formalités nécessaires en vue de leur recensement annuel.

L'attention des intéressés est appelée sur la nécessité absolue de se présenter à la Mairie aux dates indiquées munis de toutes pièces d'identité règlementaires.

VOLONNE - CHATEAU-ARNOUX

Nous annonçons à la jeunesse que le Foot-ball Club de Volonne donnera dimanche 16 janvier, un grand bal, en matinée et soirée, dans la salle des fêtes de Château-Arnoux, avec l'orchestre Pierre Monti, son ensemble et sa chanteuse.

ECOLE MATERNELLE
ARBRE DE NOEL 1954

Suite de la Souscription : Gérard Rullan 400 ; Jean-Claude Baronian 100 ; Eliane et Andrée Babbini 400 ; Geneviève Estienne 300 ; Pepita Salès 200 ; Elisabeth et Georges Badet 200; Christian Bontoux 200 ; Claude Espinasse 250; Serge Bonniot 150; Evelyne Pichon 100; Jean-Baptiste et Jacqueline Lieutier 500; Hélène et Victor Barnouin 500; Mireille et Eliane Ferla 300; Françoise Jullian 200; Chantal Blanc 200; Annick Don 200; Gérard Meiffren 500; Mlle André, confection 500; Vallivero, alimentation 500; François Capony 500; Claude Badet 500; Danièle Isnard 500; Marc, Patrick et Michel Alessio 500; Jacqueline Latil 300; Laurence Ferracin 200; Pierre Sénéquier 150; Annie Ravel 200; Régine Fabiani 200; Evelyne Put 200; Yvette Campel 200; François Grino 200; Jean-Claude Clarès 200; Eliane Vial 200; Mireille Chauvin 200; Jean Richaud 200; Martine Biboud 200; Roselyne Colombon 200; Nadine Greskowiack 150; Jaky et Jean-Marc Estublier 500; Josiane et Daniel Rossi 500; Claude Tonarelli-Margaillan 300; Francine et Renée Latil 500; Hélène et Reymond Jodar 200; André Villemus 200; Mme Daumas, directrice honoraire 200; Nadia Ortega 300:

(à suivre)

HOPITAL-HOSPICE DE SISTERON

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Samedi 15 janvier 1955 à 15 heures, à l'Hôpital - Hospice de Sisteron, dans une salle de l'Hôpital, il sera procédé par M. Paret, maire, président de la Commission administrative, assisté de MM. les Administrateurs et du Receveur des Hospices, à la location par voie d'adjudication, aux enchères publiques et volontaires, pour une durée de trois ans, du terrain qui n'a pas été adjugé, lors de l'adjudication du 1er décembre 1954, appartenant à l'hôpital :

Lot unique : DEUX PARCELLES de terrain, sises au quartier de la Baume

MISE A PRIX : 7.000 francs.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges.

Il sera donné communication du cahier des charges à l'Economat de l'Hôpital, tous les jours de 9 heures à 12, et de 14 à 16 heures.

Fait à Sisteron, le 5 janvier 1955

Le Maire, Président
de la commission administrative:
Emile PARET.

Paul ALBERT
Avenue de la Gare — SISTERON
Concessionnaire
TERROT — RAVAT — MOTOBLOC
GNOME - RHONE
Vélomoteurs — Scooters — Motos tous modèles disponibles
VENTE A CREDIT
Atelier de Mécanique et Electricité pour toutes réparations pièces détachées - accessoires
Pneumatiques Michelin, Englebert, Dunlop, Hutchinson, Continental, Bergougnan, Tarif en baisse.
Machines à Coudre HURTU vendues à crédit avec une garantie de 10 ans.
Huiles de graissage toutes marques
Et... Azur le Roi des Supers
Avec... Redex c'est idéal.

SI VOUS AVEZ TENDANCE A GROSSIR...

...surveillez votre alimentation et votre digestion.

Aux aliments trop riches et trop échauffants, vous devez préférer les légumes verts et les fruits frais.

Comme des millions de femmes, vous vous trouverez bien de faire une cure d'oranges qui facilite l'élimination des déchets et la parfaite digestion des aliments.

Pendant 30 jours buvez chaque matin, avant chaque repas et le soir avant de vous coucher, un grand verre de jus d'orange. C'est simple, économique et agréable.

Les oranges sont bon marché, profitez-en ; faites votre cure maintenant.

Ce conseil ne s'applique pas qu'aux femmes, les hommes aussi se trouveront bien de le suivre. Cette cure les rendra plus alertes, plus jeunes, plus gais.

Pour tous, l'orange n'est pas un luxe... c'est une nécessité.

CONFIEZ VOS YEUX
A UN SPECIALISTE
René CAMAU
Opticien Diplômé
de l'Ecole Nationale d'Optique
12, Avenue des Arcades

UNE NOUVELLE CRISE EN URSS

Vous lirez le sensationnel article de Raymond Cartier et les révélations inédites sur la crise qui sévit entre Malenkov-Krouchtchev, dans le prochain numéro de Paris-Match.

Au sommaire du même numéro : avec les rebelles de l'Aurès ; l'enterrement d'un fellagha en kabylie; l'affaire Djilar-Dediter et Tito ; l'invasion des sauterelles au Maroc ; Zizi Jeanmaire, son mariage, son intimité avec Roland Petit ; Noël au Sahara ; l'assassin de Trotsky, libéré ; la coupe Davis ; les réveillons vus par Paris-Match à Rome, Nice et Paris ; la prochaine expédition de l'Himalaya ; les derniers jours d'Hitler.

Demandez Paris - Match à votre marchand de journaux habituel. Tirage 1.250.000 exemplaires. Prix 50 frs.

MARBRERIE GENERALE
FUNERAIRE — BATIMENT
R. CAFFIN
Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON
Outillage Moderne
Prix intéressants.

Etude de Me Jacques PERRIN
Notaire à SISTERON

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Maître Jacques PERRIN, notaire à SISTERON, le quatre janvier mil neuf cent cinquante cinq, enregistré à Sisteron, le six janvier mil neuf cent cinquante cinq, Bx 2/5, folio 3, numéro 20, par Monsieur l'Inspecteur de l'Enregistrement qui a perçu les droits.

Monsieur Charles Louis Guillaume CHAUVIN, négociant en vins, demeurant à SISTERON, 14, Rue de Provence ;

A vendu à Monsieur Jean Emmanuel RANC, commerçant, demeurant autrefois à SABLET (Vaucluse) actuellement à SISTERON ;

Un fonds de commerce de vins et spiritueux, gros et détail, bières, limonades, glaces, sirops, eaux minérales, etc.. connu sous le nom de « Etablissements S. CHAUVIN » immatriculé au Registre du Tribunal de Commerce de Digne, sous le numéro 686.

Ladite vente a eu lieu moyennant le prix de quatre millions cinq cent mille francs, s'appliquant pour 2.735.000 francs, aux éléments incorporels et pour 1.765.000 francs au matériel et marchandises en sus.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites par acte extra-judiciaire au plus tard dans les dix jours de la deuxième insertion, à peine de forclusion et seront reçues à SISTERON, en l'étude de Maitre Jacques PERRIN, notaire, domicile élu.

Signé : PERRIN, Notaire.

Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER
Imprimerie LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON

POUR VOS
COMPLETS GABARDINES
TAILLEURS MANTEAUX
Pierre MÉNARDO
Tailleur Hommes Dames
54, Rue Droite — SISTERON

1955
Nouveau Moteur très silencieux
Consommation diminuée
Carrosserie affinée
Suspension encore améliorée
Fabrication en grande série
125.000 frs
Compteur km 3.600 fr. Taxes 3.640 fr.
Agences partout
Livraison immédiate
Distrib.: Maxime BUES à SISTERON

PENSEZ A L'HIVER...
PENSEZ A *THERM'X*...

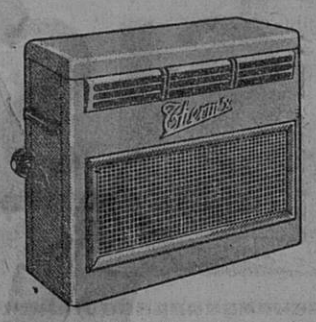

le chauffage le plus économique
Dépôt THERMIXINE
C. FIASTRE
Rue Saunerie — SISTERON
T. S. F.
Amplix Radialva Telefunken
avec cadre incorporé
depuis 13.600 francs

Mme Margaillan
12, rue de Provence, SISTERON
Dépôt de
Teinturerie et Dégraissage

CHARBONS TOUTE PROVENANCE
E. JOUVE
SISTERON — Téléphone 7
Charbon spécial pour feu continue et pour poêle CINEY
CARMONOIX (seul dépositaire pour la région)
Pour les commandes s'adresser : Rue Saunerie, chez M. BARTHELEMY ou à l'entrepôt : Avenue de la Libération.

Marceau SCALA, rue de Provence.

Aux Meubles Sisteronnais
(An. Maison Bourgeon — DOUSSOULIN, Fabricant, Suc. Tél. 93
Grand Choix de
Travailleuse, Guéridon, Table T.S.F., Tapis, Carpettes, Toilée cirée
Grand Choix de BALATUM
Cosy, Fauteuil, et toute sorte de Petits Meubles
Chambre Salle à Manger Cuisine Complète
Tous travaux sur commande
ENTREE LIBRE — Rendez-nous visite sans engagement.

G T E C
Grands Travaux d'Electrification et de Canalisations
S. A. au capital de 210.000.000 de frs
Siège Social : 25, rue de Courcelles — PARIS
ELECTRICITE : Eclairage — Chauffage — Installations Intérieures — Sonneries
Force Motrice — Installations industrielles
Stations de Pompage — Ventilation
Postes de transformation — Lignes basse-tention — Lignes haute-tension
Supports béton armé — Poutrelles
Tubulaires, etc...
CANALISATIONS : Adduction et distribution d'eau — Feeder Gaz — Pipe-Line.
Agence de Marseille : 175, rue de Rome, Tél. Ly 69-54 - 69-55
Bureau à Manosque : Route de la Durance — Tél. 141
BUREAU A SISTERON
RUE DES COMBES — Téléphone Bureau 123 Domicile 5

Achetez tous vos MEUBLES
à la Fabrique BOUISSON
10, Rue Saunerie — SISTERON
la seule Maison où vous trouverez
Le plus grand choix de Meubles
LA MEILLEURE QUALITE
Des Prix sans concurrence
Une seule visite vous convaincra.

© VILLE DE SISTERON